

Notice : Les différentes étapes pour réaliser ma demande

1) Je vérifie mon éligibilité :

Peuvent bénéficier des Chèques-Vacances, sous réserve de répondre aux autres conditions fixées par les textes en vigueur :

Les personnels de l'Etat bénéficiaires en activité :

Les personnels bénéficiaires en activité doivent être affectés en France métropolitaine, dans les départements et régions d'Outre-mer ou appartenir aux forces françaises et éléments civils stationnés en Allemagne ou aux brigades franco-allemandes.

- a) Les agents publics civils de l'État et les militaires ;
- b) Les assistants d'éducation, recrutés en application de l'article L.916-1 du Code de l'éducation ;
- c) Les agents non titulaires de contrat de droit public (Exemple : AESH/AED) ;
- d) Les auxiliaires et contractuels liés à l'État par un contrat de droit public conclu pour une durée initiale égale ou supérieure à 6 mois ;
- e) Les Assistants d'Éducation contractuels d'établissement (EPLÉ) ;
- f) Les contrats d'apprentissage ;
- g) Les agents de droit public rémunérés sur le budget de l'établissement support d'un GRETA.

Sont exclus du bénéfice des Chèques-Vacances :

- Les contractuels de droit privé : contrat unique d'insertion (CUI), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)

Les personnels bénéficiaires retraités :

a) Les fonctionnaires civils et les militaires retraités régis par le code des pensions civiles et militaires de retraites de l'État, sous réserve qu'ils ne disposent d'aucun revenu d'activité ;

b) Les ouvriers d'État retraités ;

Les retraités doivent, quant à eux, être imposés en France. Leur situation est appréciée à la date de la demande.

Les ayants-cause des bénéficiaires mentionnés ci-dessus (veufs et veuves non remariés, orphelins), titulaires d'une pension de réversion, sont admis à bénéficier des Chèques-Vacances, à condition de ne bénéficier d'aucun revenu d'activité.

Peuvent également bénéficier des Chèques-Vacances, les agents publics de l'État rémunérés sur le budget des établissements ayant contribué au programme n°148 et figurant, au titre de la prestation, sur la liste d'établissements fixée annuellement par arrêté pris pour l'application de l'article 4-1 du décret du 6 janvier 2006 cité en référence.

2) Comment faire ma demande ?

Je dispose d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un téléphone connecté à internet :

Je me rends sur le site www.fonctionpublique-chequesvacances.fr, je crée mon compte (à mon nom) en validant celui-ci en cliquant sur le lien envoyé par email, puis je crée ma demande. C'est le moyen le plus rapide et qui m'évite les affranchissements nécessaires à la gestion de ma demande.

Je ne dispose pas d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un téléphone connecté à internet :

Je complète le formulaire de demande de chèques-vacances en m'appuyant sur l'annexe 1 «Calculer sa tranche de bonification» pour déterminer le taux de bonification que je reporte sur l'annexe 2 «Calculer le montant de cotisation et de bonification en fonction du choix des chèques-vacances (CV)» afin de déterminer le montant de l'épargne mensuelle souhaitée, la durée de l'épargne, le montant total de mon épargne, le montant total de la bonification et la valeur totale de chèques-vacances.

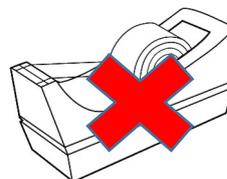
Je complète le mandat de prélèvement SEPA, je photocopie tous les documents nécessaires et j'envoie le tout sous enveloppe suffisamment affranchie (entre 2 et 4 timbres en fonction du poids de votre envoi), sans agrafe ni ruban adhésif.

En cas de demande incomplète il vous sera demandé de renvoyer les pièces complémentaires par courrier postal.

Envoyez votre demande à l'adresse suivante :



**Docaposte
Service instruction DGAFP
2 avenue Sébastopol
57070 METZ**



3) Suivi de ma demande

Si votre demande est validée par nos services avant le dernier jour du mois N le premier prélèvement interviendra le premier du mois N+2.

En cas d'anomalie vous devrez fournir les justificatifs ou les corrections sur votre situation sur le site dans les 6 semaines suivant le dépôt de votre demande. Passé ce délai, votre demande sera automatiquement annulée. Si vous avez réalisé votre demande par courrier vous devrez renvoyer les pièces par le même mode d'envoi. En cas d'erreur dans le calcul de votre barème nous appliquerons automatiquement le montant de prélèvement mensuel égal ou immédiatement inférieur.

En cas de rejet de prélèvement vous avez jusqu'à l'envoi des demandes de prélèvements du mois suivant (environ une semaine avant la fin du mois) pour indiquer sur le site, ou par courrier si vous avez constitué votre demande en version « papier », le choix de gestion pour l'échéance rejetée (annulation de l'échéance, double prélèvement le mois suivant ou report en fin de plan). Sans réponse de votre part le prélèvement sera automatiquement annulé. En cas de rejet d'un second prélèvement le plan sera automatiquement clôturé et les sommes prélevées remboursées sur votre compte bancaire.

4) Envoi des chèques-vacances

Une fois le dernier prélèvement validé la production des chèques-vacances est automatiquement demandée. Les chèques-vacances sont généralement expédiés en milieu de mois suivant. Le simulateur du site vous permet de connaître le calendrier de votre plan.

Annexe 1 : Calculer sa tranche de bonification

Taux de bonification / Montant du revenu fiscal de référence (en euros) en fonction du nombre de parts du foyer fiscal	35% (agents de moins de 30 ans)		30%		25%		20%		15%		10%	
	Jusqu'à	Jusqu'à	De :	à :	De :	à :	De :	à :	De :	à :	De :	à :
	1	28047	10285	10286	17240	17241	20865	20866	26058	26059	28047	
1,25	31380	11653	11654	19604	19605	23852	23853	29018	29019	31380		
1,5	34714	13020	13021	21968	21969	26839	26840	31977	31978	34714		
1,75	38049	14388	14389	24333	24334	29826	29827	34937	34938	38049		
2	41383	15756	15757	26696	26697	32814	32815	37897	37898	41383		
2,25	44716	17124	17125	29061	29062	35801	35802	40856	40857	44716		
2,5	48050	18493	18494	31425	31426	38788	38789	43815	43816	48050		
2,75	51384	19861	19862	33789	33790	41775	41776	46775	46776	51384		
3	54718	21229	21230	36154	36155	44764	44765	49734	49735	54718		
3,25	58051	22597	22598	38518	38519	47751	47752	52694	52695	58051		
3,5	61386	23965	23966	40883	40884	50738	50739	55654	55655	61386		
3,75	64720	25333	25334	43246	43247	53725	53726	58613	58614	64720		
4	68054	26702	26703	45611	45612	56713	56714	61573	61574	68054		
4,25	71387	28070	28071	47976	47977	59700	59701	64533	64534	71387		
4,5	74721	29438	29439	50339	50340	62687	62688	67492	67493	74721		
4,75	78055	30806	30807	52704	52705	65674	65675	70452	70453	78055		
5	81390	32174	32175	55068	55069	68662	68663	73412	73413	81390		
5,25	84723	33542	33543	57432	57433	71649	71650	76371	76372	84723		
5,5	88057	34910	34911	59796	59797	74637	74638	79331	79332	88057		
5,75	91391	36279	36280	62161	62162	77624	77625	82291	82292	91391		
6	94725	37647	37648	64526	64527	80612	80613	85250	85251	94725		
6,25	98058	39015	39016	66889	66890	83599	83600	88209	88210	98058		
6,5	101392	40382	40383	69254	69255	86586	86587	91168	91169	101392		
6,75	104726	41750	41751	71618	71619	89573	89574	94128	94129	104726		
7	108061	43118	43119	73982	73983	92561	92562	97088	97089	108061		
7,25	111395	44486	44487	76347	76348	95548	95549	100047	100048	111395		
7,5	114728	45855	45856	78711	78712	98535	98536	103007	103008	114728		
7,75	118062	47223	47224	81075	81076	101522	101523	105967	105968	118062		
8	121396	48591	48592	83439	83440	104511	104512	108926	108927	121396		
8,25	124730	49959	49960	85804	85805	107498	107499	111886	111887	124730		
8,5	128064	51327	51328	88169	88170	110485	110486	114846	114847	128064		
8,75	131398	52695	52696	90534	90535	113472	113473	117806	117807	131398		
9	134732	54063	54064	92899	92900	116459	116460	120766	120767	134732		
9,25	138066	55431	55432	95264	95265	119446	119447	123726	123727	138066		
9,5	141400	56799	56800	97629	97630	122433	122434	126686	126687	141400		
9,75	144734	58167	58168	99994	99995	125420	125421	129646	129647	144734		
10	148068	59535	59536	102359	102360	128407	128408	132606	132607	148068		
10,25	151402	60903	60904	104724	104725	131394	131395	135566	135567	151402		
10,5	154736	62271	62272	107089	107090	134381	134382	138526	138527	154736		
10,75	158070	63639	63640	109454	109455	137368	137369	141486	141487	158070		
11	161404	65007	65008	111819	111820	140355	140356	144446	144447	161404		
11,25	164738	66375	66376	114184	114185	143342	143343	147406	147407	164738		
11,5	168072	67743	67744	116549	116550	146329	146330	150366	150367	168072		
11,75	171406	69111	69112	118914	118915	149316	149317	153326	153327	171406		
12	174740	70479	70480	121279	121280	152303	152304	156286	156287	174740		
12,25	178074	71847	71848	123644	123645	155290	155291	159246	159247	178074		
12,5	181408	73215	73216	126009	126010	158277	158278	162206	162207	181408		
12,75	184742	74583	74584	128374	128375	161264	161265	165166	165167	184742		
13	188076	75951	75952	130739	130740	164251	164252	168126	168127	188076		

Annexe 2 : Calculer le montant de cotisation et de bonification en fonction du choix des

chèques-vacances (CV)

BAREME D'EPARGNE MENSUELLE EN VIGUEUR HORS SITUATION DE HANDICAP

Valeur CV (€)	35% (agents de moins de 30 ans)		30%		25%		20%		15%		10%	
	Participation mensuelle de l'agent	Participation de l'Etat	Participation mensuelle de l'agent	Participation de l'Etat	Participation mensuelle de l'agent	Participation de l'Etat	Participation mensuelle de l'agent	Participation de l'Etat	Participation mensuelle de l'agent	Participation de l'Etat	Participation mensuelle de l'agent	Participation de l'Etat
40	29,6	10,4	30,8	9,2	32	8	33,3	6,7	34,7	5,3	36,3	3,7
50	37	13	38,5	11,5	40	10	41,6	8,4	43,4	6,6	45,4	4,6
60	44,4	15,6	46,2	13,8	48	12	50	10	52,1	7,9	54,5	5,5
70	51,9	18,1	53,8	16,2	56	14	58,3	11,7	60,8	9,2	63,6	6,4
80	59,3	20,7	61,5	18,5	64	16	66,6	13,4	69,5	10,5	72,7	7,3
90	66,7	23,3	69,2	20,8	72	18	75	15	78,2	11,8	81,8	8,2
100	74,1	25,9	76,9	23,1	80	20	83,3	16,7	86,9	13,1	90,9	9,1
110	81,5	28,5	84,6	25,4	88	22	91,6	18,4	95,6	14,4	100	10
120	88,9	31,1	92,3	27,7	96	24	100	20	104,3	15,7	109	11
130	96,3	33,7	100	30	104	26	108,3	21,7	113	17	118,1	11,9
140	103,7	36,3	107,7	32,3	112	28	116,6	23,4	121,7	18,3	127,2	12,8
150	111,1	38,9	115,4	34,6	120	30	125	25	130,4	19,6	136,3	13,7
160	118,5	41,5	123,1	36,9	128	32	133,3	26,7	139,1	20,9	145,4	14,6
170	125,9	44,1	130,8	39,2	136	34	141,6	28,4	147,8	22,2	154,5	15,5
180	133,3	46,7	138,5	41,5	144	36	150	30	156,5	23,5	163,6	16,4
190	140,7	49,3	146,2	43,8	152	38	158,3	31,7	165,2	24,8	172,7	17,3
200	148,1	51,9	153,8	46,2	160	40	166,6	33,4	173,9	26,1	181,8	18,2
210	155,6	54,4	161,5	48,5	168	42	175	35	182,6	27,4	190,9	19,1
220	163	57	169,2	50,8	176	44	183,3	36,7	191,3	28,7	200	20
230	170,4	59,6	176,9	53,1	184	46	191,6	38,4	200	30	209	21
240	177,8	62,2	184,6	55,4	192	48	200	40	208,6	31,4	218,1	21,9
250	185,2	64,8	192,3	57,7	200	50	208,3	41,7	217,3	32,7	227,2	22,8
260	192,6	67,4	200	60	208	52	216,6	43,4	226	34	236,3	23,7
270	200	70	207,7	62,3	216	54	225	45	234,7	35,3	245,4	24,6
280	207,4	72,6	215,4	64,6	224	56	233,3	46,7	243,4	36,6	254,5	25,5
290	214,8	75,2	223,1	66,9	232	58	241,6	48,4	252,2	37,8	263,6	26,4
300	222,2	77,8	230,8	69,2	240	60	250	50	260,9	39,1		
310	229,6	80,4	238,5	71,5	248	62	258,3	51,7				
320	237	83	246,2	73,8	256	64	266,6	53,4				
330	244,4	85,6	253,8	76,2	264	66						
340	251,9	88,1	261,5	78,5	272	68						
350	259,3	90,7	269,2	80,8								

BAREME D'EPARGNE MENSUELLE EN VIGUEUR MAJORE POUR LES AGENTS EN SITUATION DE HANDICAP

Valeur CV (€)	35%		30%		25%		20%		15%		10%	
	Participation mensuelle de l'agent	Participation de l'Etat	Participation mensuelle de l'agent	Participation de l'Etat	Participation mensuelle de l'agent	Participation de l'Etat	Participation mensuelle de l'agent	Participation de l'Etat	Participation mensuelle de l'agent	Participation de l'Etat	Participation mensuelle de l'agent	Participation de l'Etat
40	27,5	12,5	28,8	11,2	30,2	9,8	31,7	8,3	33,5	6,5	35,4	4,6
50	34,4	15,6	36	14	37,7	12,3	39,7	10,3	41,8	8,2	44,2	5,8
60	41,2	18,8	43,2	16,8	45,3	14,7	47,6	12,4	50,2	9,8	53,1	6,9
70	48,1	21,9	50,4	19,6	52,8	17,2	55,6	14,4	58,6	11,4	61,9	8,1
80	55	25	57,6	22,4	60,4	19,6	63,5	16,5	66,9	13,1	70,8	9,2
90	61,9	28,1	64,7	25,3	67,9	22,1	71,4	18,6	75,3	14,7	79,6	10,4
100	68,7	31,3	71,9	28,1	75,5	24,5	79,4	20,6	83,7	16,3	88,5	11,5
110	75,6	34,4	79,1	30,9	83	27	87,3	22,7	92,1	17,9	97,3	12,7
120	82,5	37,5	86,3	33,7	90,6	29,4	95,2	24,8	100,4	19,6	106,2	13,8
130	89,3	40,7	93,5	36,5	98,1	31,9	103,2	26,8	108,8	21,2	115	15
140	96,2	43,8	100,7	39,3	105,7	34,3	111,1	28,9	117,2	22,8	123,9	16,1
150	103,1	46,9	107,9	42,1	113,2	36,8	119	31	125,5	24,5	132,7	17,3
160	110	50	115,1	44,9	120,8	39,2	127	33	133,9	26,1	14	



MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Identification du débiteur

Nom, prénom et adresse du débiteur :

Identification du compte bancaire

IBAN (Identifiant international de compte)

--	--	--	--	--	--	--	--

BIC (Identifiant international de l'établissement)

--

Type de paiement : récurrent

Date et signature :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez : (A) EZYNESS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de EZYNESS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

NOUS VOUS REMERCIONS DE BIEN VOULOIR LIRE ATTENTIVEMENT LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION (CI-APRES DENOMMEES « CGU ») DU SERVICE CHEQUES-VACANCES. CELLES-CI CONTIENNENT DES INFORMATIONS IMPORTANTES RELATIVES A VOS DROITS, RECOURS ET OBLIGATIONS.

L'UTILISATION DU SERVICE CHEQUES-VACANCES SUPPOSE L'ACCEPTATION SANS RESERVE DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION QUI S'IMPOSENT A CHACUN DES UTILISATEURS.

LES PARTIES DECLARENT AVOIR REÇU TOUTES LES INFORMATIONS NECESSAIRES, PREALABLEMENT A LEUR ENGAGEMENT, AU MOYEN DES PRESENTES CGU AINSI QUE DE TOUT AUTRE DOCUMENT QUI POURRAIT ETRE PORTE A LEUR CONNAISSANCE.

Préambule

Le présent document a pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles la société DOCAPOSTE APPLICAM, société par actions simplifiée, ci-après dénommée « le Fournisseur », met à la disposition des Utilisateurs le Service Cheques-Vacances (ci-après le « Service »).

L'Utilisateur accède et utilise le Service mis à sa disposition par le Fournisseur dans les conditions décrites aux présentes CGU.

Par « Utilisateur », il faut entendre toute personne physique utilisant le Service.

Avant de pouvoir utiliser le Service, l'Utilisateur est invité à

- Consulter et accepter sans réserve les présentes Conditions Générales d'Utilisation ;
- Consulter et accepter sans réserve les conditions générales d'utilisation du Service de comptes de paiement de Docaposte BPO.

Objet du Service

Le Service a pour vocation de permettre aux Utilisateurs, de bénéficier de Cheques-Vacances

Mentions légales

Le Service est fourni par la société DOCAPOSTE APPLICAM, société par actions simplifiée, SIREN 339 662 603 (RCS Metz), ayant son siège social au 2 Avenue Sébastopol, 57070 Metz.

Champ d'application des CGU

Toute utilisation du Service par l'Utilisateur est subordonnée à l'acceptation expresse et sans réserve et au respect des présentes CGU.

L'acceptation des présentes se matérialise par une case à cocher dûment cochée par l'Utilisateur, et constituera la preuve que l'Utilisateur a pris connaissance des présentes CGU. Toute modification des présentes sera soumise à une nouvelle acceptation des utilisateurs.

Toute violation des présentes autorise le Fournisseur à bloquer ou limiter l'utilisation du Service à tout

Utilisateur qui en serait l'auteur, sans préjudice des indemnités que le Fournisseur pourrait réclamer.

Accès au Service – Qualité du Service

Le Service est accessible vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24), sept (7) jours sur sept (7), à l'exception :

- des cas de force majeure tels que définis par le Code civil et la jurisprudence des tribunaux français ;
- des difficultés liées à la structure des réseaux de communication ;
- des cas de suspension du Service prévus aux présentes.

En raison de la nature et de la complexité du réseau Internet, le Fournisseur fait ses meilleurs efforts, pour permettre l'accès et l'utilisation du Service.

Le Fournisseur ne saurait être responsable du mauvais fonctionnement :

- de l'équipement informatique ou mobile de l'Utilisateur ;
- de l'accès à Internet ou à un réseau de téléphonie mobile.

Les frais relatifs aux moyens de télécommunication restent à la charge des Utilisateurs.

Suspension du Service

Le Fournisseur se réserve le droit, en tout temps et notamment, de suspendre, limiter ou restreindre, l'accès au Service, après en avoir avisé l'Utilisateur et ce afin de procéder à toutes opérations de mise à niveau et de maintenance. Ces opérations étant effectuées pour assurer le bon fonctionnement du Service, aucune indemnité ne pourra être réclamée par l'Utilisateur en cas d'interruption du Service.

Conditions d'utilisation

Chaque compte utilisateur est personnel à l'Utilisateur et ne peut être transféré ou cédé à aucun tiers. Chaque Utilisateur ne peut créer qu'un seul et unique compte.

L'Utilisateur s'engage à ce que son compte ne contienne :

- aucune information obligatoire fautive et/ou mensongère,

- aucune information ou élément portant atteinte aux droits d'un tiers.

Dans ce cadre, l'Utilisateur déclare et reconnaît qu'il est seul responsable des informations renseignées lors de la création de son compte. Il garantit l'exactitude ainsi que la véracité de toutes les données personnelles transmises et s'engage à les mettre à jour quand cela sera nécessaire.

Les demandes de chèques-vacances seront annulées automatiquement si elles n'aboutissent pas après un délai fixé par le fournisseur (6 semaines à date de dépôt de la demande).

En cas d'erreur dans le choix de l'utilisateur sur le taux de bonification qui aurait un impact sur le montant de prélèvement, le fournisseur peut modifier automatiquement le montant de prélèvement à la valeur immédiatement inférieure afin de valider la demande.

L'Utilisateur est responsable de la protection de son identifiant et de son mot de passe. Il s'engage à ne pas les révéler à des tiers et sera responsable de toute activité ou action réalisée depuis son compte, qu'il soit ou non l'instigateur desdites activités ou actions. Il devra signaler immédiatement au Fournisseur toute utilisation non autorisée de son compte, toute fraude, soupçon de fraude ou perte de données dès qu'il en aura connaissance. Toute utilisation d'un mot de passe fait présumer une utilisation du Service par l'Utilisateur auquel il appartient. Ainsi le Fournisseur ne pourra en aucun cas être responsable des dommages directs ou indirects subis par l'Utilisateur et résultant d'un accès frauduleux à son compte.

Le Fournisseur se réserve le droit de suspendre ou de résilier, directement ou à la demande de l'établissement de paiement, un compte et l'accès au Service si l'Utilisateur ne respecte pas les présentes CGU, ou si une information fournie pendant la procédure d'inscription, ou par la suite, se révèle inexacte, fautive, frauduleuse, obsolète ou incomplète, ou viole de quelque autre façon les présentes CGU ou des droits des tiers.

Chaque Utilisateur reconnaît et accepte que le Fournisseur puisse supprimer, à tout moment et sans indemnité, un compte dont l'activité serait contraire notamment à la loi française et/ou aux règles de diffusion fixées par les présentes.

L'Utilisateur s'engage à utiliser le Service dans les conditions définies aux présentes et reconnaît en outre :

- être responsable de l'utilisation du Service et de ses actes. Il s'engage à utiliser le Service de façon loyale, dans le respect des présentes CGU, des lois et règlements applicables, notamment les lois relatives à la propriété intellectuelle et industrielle, à l'informatique, aux fichiers et à la vie privée ;
- s'interdire expressément toutes intrusions ou tentatives d'intrusions dans les systèmes constituant le Service, y compris le recours à l'exploration de données, à des robots ou à d'autres outils similaires de collecte et d'extraction de données en vue de collecter

des informations, manuellement ou de manière automatisée, notamment les adresses de courriels électroniques, en particulier dans le but « d'adresser » des prospections non sollicitées, ou des chaînes de courriels électroniques ;

- s'interdire tous comportements de nature à interrompre, suspendre, ralentir ou empêcher l'accessibilité au Service, toutes actions de nature à faire peser sur les infrastructures de la plateforme une charge disproportionnée avec ses capacités, toutes atteintes aux mesures de sécurité et/ou d'authentification existant sur la plateforme, ou toute entrave ou altération du fonctionnement du Service, et notamment toute suppression ou modification des données relatives audit Service ;
- ne pas tenter de perturber le Service notamment par l'introduction de virus ou autre technologie qui nuirait à l'utilisation du Service par les autres Utilisateurs ;
- ne pas être autorisé à télécharger, reproduire, commercialiser, ou mettre à disposition de tout tiers le contenu du Service et plus généralement à accomplir tout acte de nature à porter atteinte aux droits et intérêts financiers, commerciaux ou moraux du Fournisseur, ou des autres Utilisateurs du Service.

Sécurité du Service

Le Fournisseur fait ses meilleurs efforts pour sécuriser le Service.

Pour l'accès au Service, il est appelé aux Utilisateurs qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. Il appartient donc à l'Utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires de façon à protéger, sécuriser et sauvegarder ses données.

Le Fournisseur décline toute responsabilité quant à la propagation des virus informatiques et des conséquences qui pourraient en résulter, l'Utilisateur devant veiller à la sécurité de ses données, fichiers, réseaux et matériels.

L'Utilisateur doit informer le Fournisseur de toute défaillance ou dysfonctionnement du Service.

En cas de faille de sécurité, le Fournisseur informera l'Utilisateur dans les meilleurs délais et indiquera éventuellement les mesures à prendre.

Propriété intellectuelle

L'utilisation du Service n'emporte aucune cession d'aucune sorte de droits de propriété intellectuelle sur les éléments appartenant au Fournisseur au bénéfice de l'Utilisateur.

Les marques, les dessins, les modèles, les images, les textes, les photos, les logos, les chartes graphiques, les logiciels et programmes, les moteurs de recherche, les bases de données, les sons, les vidéos, les noms de domaines, design ou toute autre information ou support présenté par le Fournisseur sans que cette liste ne soit exhaustive, sont la propriété exclusive du Fournisseur et sont protégés par leurs droits d'auteurs, marque, brevet et tout autre droit de propriété intellectuelle ou

industrielle qui leur sont reconnus selon les lois en vigueur.

Toute reproduction et/ou représentation, totale ou partielle d'un de ces éléments, sans l'autorisation expresse du Fournisseur est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

En conséquence, l'Utilisateur s'interdit tout agissement et tout acte susceptible de porter atteinte directement ou non aux droits de propriété intellectuelle du Fournisseur.

L'Utilisateur dispose simplement d'un droit d'utilisation du Service.

Responsabilité

Le Fournisseur décline toute responsabilité quant à la nature et la provenance des données reçues ou transmises via le Service.

Le Fournisseur n'est en aucun cas responsable de la nature des données qu'elle héberge, ni des informations communiquées par l'Utilisateur au public et/ou aux tiers. Le Fournisseur ne pourra voir sa responsabilité recherchée ni engagée du fait des activités ou des informations stockées à la demande d'un Utilisateur, si elle n'avait pas effectivement connaissance de leur caractère illicite ou de faits et circonstances faisant apparaître ce caractère ou si, dès le moment où elle en a eu connaissance, elle a agi promptement pour retirer ces informations ou en rendre l'accès impossible.

À cet égard, le Fournisseur se réserve le droit de retirer ou de suspendre l'accès à toute donnée à la suite de la réception d'une notification de la violation des présentes ou si elle a effectivement connaissance du caractère manifestement illicite de la donnée. La responsabilité du Fournisseur ne pourra en aucun cas être recherchée en raison de ce retrait.

Le Fournisseur n'assume aucune responsabilité pour les dommages qui pourraient être causés au matériel informatique/smartphone des Utilisateurs.

La responsabilité du Fournisseur ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- en cas d'utilisation du Service à des fins autres que celles prévues par les CGU ;
- pour défaut d'exécution des Services du fait imprévisible et insurmontable d'un tiers ;
- en cas de force majeure, telle que définie par la loi et la jurisprudence française ;
- pour le contenu de tout site internet vers lequel des liens hypertextes renvoient ;
- en cas de perte, du fait de l'Utilisateur, de données ou d'informations stockées sur la plateforme hébergeant le Service, l'Utilisateur devant réaliser les sauvegardes nécessaires à la conservation de ses données et informations ;
- en cas d'utilisation anormale, ou non conforme, ou d'une exploitation illicite du Service par tout Utilisateur, ou tout tiers ;
- en cas de non-conformité du Service aux besoins ou aux attentes spécifiques de l'Utilisateur.

Par ailleurs, le Fournisseur ne pourra être tenu pour responsable des retards ou impossibilités de remplir ses obligations contractuelles, en cas :

- d'interruption de la connexion au Service en raison d'opérations de maintenance planifiées,
- d'impossibilité momentanée d'accès au Service en raison de problèmes techniques indépendants de la volonté du Fournisseur.

Sauf dispositions impératives contraires, la responsabilité du Fournisseur ne pourra pas être recherchée pour tout dommage indirect qui pourrait se produire du fait de l'utilisation du Service par l'Utilisateur, en particulier pour (i) tout type de dommages, pertes, coûts ou frais de nature spéciale, accessoire, indirecte, consécutive, punitive ou pénale, ni pour (ii) des pertes de bénéfices, pertes d'activités, pertes de contrat, pertes de jouissance, pertes de réputation ou pertes, ou dommage à, des données, et ce, alors même que le Fournisseur a ou aurait dû avoir connaissance de l'éventualité d'un tel dommage.

Données à caractère personnel

Le Fournisseur respecte les exigences du Règlement Général européen sur la protection des données personnelles n°2016/679 (ci-après le « RGPD ») et à toujours mis en priorité la sécurité et la confidentialité des données et documents des Utilisateurs.

Les données personnelles de l'Utilisateur font l'objet d'un traitement par le Fournisseur en vue de fournir le Service : Attribution de chèques-vacances.

La base légale du traitement est l'exécution du Service.

Conservation des données de l'Utilisateur par le Fournisseur : les données et documents sont conservés pendant toute la durée de l'utilisation du Service, l'Utilisateur étant libre de supprimer toute donnée et document quand il le souhaite.

Les données relatives au compte de l'Utilisateur (identifiants, noms, prénoms, données techniques) sont effacées après la suppression de ce compte par l'Utilisateur.

Le Fournisseur ne vend aucune donnée à des fins commerciales ou marketing, à des partenaires, sans consentement exprès de l'Utilisateur.

Néanmoins, le Fournisseur peut envoyer des communications électroniques concernant le Service que l'Utilisateur utilise.

Conformément RGPD, et conformément à la loi n°78-17 « Loi Informatique et Libertés » modifiée, l'Utilisateur peut accéder aux Données à caractère personnel le concernant. Il peut demander à ce que les Données à caractère personnel le concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées, soient, selon le cas, rectifiées, complétées, mises à jour ou effacées. Pour instruire ces demandes, l'Utilisateur a la possibilité de limiter le traitement de ses données jusqu'à la fin de l'instruction.

L'Utilisateur peut à tout moment exercer ses droits relatifs au présent article par courrier électronique à l'adresse privacy@docaposte.fr.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de ses données personnelles, l'Utilisateur peut introduire une

réclamation auprès de la CNIL ou auprès de toute autorité de contrôle compétente.

Modification des CGU

Le Fournisseur se réserve la possibilité de modifier, à tout moment et sans préavis, les présentes CGU afin de les adapter aux évolutions de l'application et/ou de son exploitation. Dans un tel cas, l'Utilisateur devra à nouveau valider la case à cocher présentée. Dans le cas où l'Utilisateur n'exprimerait pas son consentement sur une nouvelle version des CGU il ne pourra pas poursuivre son utilisation du Service.

Convention de preuve

Conformément à l'article 1366 du Code civil, toute notification ou communication entre l'Utilisateur et le Fournisseur peut être réalisée par tout moyen électronique. Ainsi, l'Utilisateur est parfaitement informé que le Fournisseur pourra lui communiquer des informations par tout moyen électronique et dématérialisé. L'Utilisateur reconnaît que les enregistrements et sauvegardes réalisés sur le site auront pleine valeur probante entre les Parties. Ainsi, les documents électroniques feront foi entre les Parties en cas de litige.

Droit applicable

Les modalités et conditions d'utilisation du Service sont régies par le droit français, quel que soit le lieu d'utilisation.

EN CAS DE LITIGE DÉCOULANT DE L'INTERPRÉTATION OU DE L'EXECUTION DES PRESENTES, LES PARTIES S'ENGAGENT À RECHERCHER UNE SOLUTION AMIABLE.

LES UTILISATEURS CONSOMMATEURS SONT INFORMES QU'ILS ONT LA POSSIBILITE DE SAISIR LE MEDIATEUR DU GROUPE LA POSTE QUI EST COMPETENT POUR TOUT LITIGE CONCERNANT L'ENSEMBLE DES SERVICES COUVERTS PAR LES PRESENTES CGU. LA PROCEDURE DE MEDIATION EST GRATUITE ; LE MEDIATEUR PEUT ETRE SAISI PAR L'UTILISATEUR, SOIT DIRECTEMENT, SOIT PAR UN INTERMEDIAIRE (AVOCAT, AUTRE MEDIATEUR, ETC.).

LA SAISINE PEUT ETRE EFFECTUEE :
- SOIT DE MANIERE INFORMATIQUE SUR LE SITE INTERNET DU MEDIATEUR DE LA CONSOMMATION DU GROUPE LA POSTE : [HTTPS://MEDIATEUR.GROUPE.LAPOSTE.COM](https://mediateur.groupe.laposte.com)
- SOIT PAR COURRIER A L'ADRESSE SUIVANTE : LE MEDIATEUR DU GROUPE LA POSTE CP D160 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA 75757 PARIS CEDEX 15

À DÉFAUT DE SOLUTION AMIABLE, LE DIFFÉREND AVEC L'UTILISATEUR PROFESSIONNEL SERA DE LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DES TRIBUNAUX DE CRÉTEIL, NONOBTANT PLURALITÉ DE DÉFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE, MEME POUR LES PROCÉDURES D'URGENCE OU LES PROCÉDURES CONSERVATOIRES EN RÉFÉRE OU PAR REQUÊTE.

POUR LES UTILISATEURS CONSOMMATEURS ET A DÉFAUT DE SOLUTION AMIABLE, TOUT DIFFÉREND DÉCOULANT DE L'INTERPRÉTATION OU DE L'EXECUTION DES PRESENTES SERA SOUMIS À UNE

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

NOUS VOUS REMERCIONS DE BIEN VOULOIR LIRE ATTENTIVEMENT LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION (CI-APRES DENOMMEES « CGU ») DU SERVICE COMPTE DE PAIEMENT. CELLES-CI CONTIENNENT DES INFORMATIONS IMPORTANTES RELATIVES A VOS DROITS, RECOURS ET OBLIGATIONS.

L'UTILISATION DU SERVICE COMPTE DE PAIEMENT SUPPOSE L'ACCEPTATION SANS RESERVE DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION QUI S'IMPOSENT A CHACUN DES UTILISATEURS.

LES PARTIES DECLARENT AVOIR REÇU TOUTES LES INFORMATIONS NECESSAIRES, PREALABLEMENT A LEUR ENGAGEMENT, AU MOYEN DES PRESENTES CGU AINSI QUE DE TOUT AUTRE DOCUMENT QUI POURRAIT ETRE PORTE A LEUR CONNAISSANCE.

Préambule

Le présent document a pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles la société DOCAPOSTE BPO, ci-après dénommée « le Fournisseur », met à la disposition des Utilisateurs le Service Compte de paiement (ci-après le « Service »).

L'Utilisateur accède et utilise le Service mis à sa disposition par le Fournisseur dans les conditions décrites aux présentes CGU.

Par « Utilisateur », il faut entendre toute personne physique utilisant le Service.

Avant de pouvoir utiliser le Service, l'Utilisateur est invité à

- Consulter et accepter sans réserve les présentes Conditions Générales d'Utilisation ;
- Consulter et accepter sans réserve les conditions générales d'utilisation du service « Chèques vacances » de Docaposte Applicam ;
- Compléter le Formulaire de demande de Chèques-Vacances joint aux présentes CGU ;
- Consulter et accepter sans réserve les conditions générales et d'attribution des chèques-vacances ;
- Consulter et accepter sans réserve les conditions générales d'utilisation du compte de paiement eZyness.

Objet du Service

Le Service a pour vocation de permettre aux Utilisateurs, de verser sur un compte de paiement des montant en vue de bénéficier de chèques vacances.

Mentions légales

Le Service est fourni par la société DOCAPOSTE BPO, Société par actions simplifiée, SIREN 320 217 144 (RCS Metz), ayant son siège social au «S/47 boulevard Paul Vaillant Couturier 94200 Ivry-sur-Seine.

Champ d'application des CGU

Toute utilisation du Service par l'Utilisateur est subordonnée à l'acceptation expresse et sans réserve et au respect des présentes CGU.

L'acceptation des présentes se matérialise par une case à cocher dûment cochée par l'Utilisateur, et constituera la preuve que l'Utilisateur a pris connaissance des présentes CGU. Toute modification des présentes sera soumise à une nouvelle acceptation des utilisateurs.

Toute violation des présentes autorise le Fournisseur à bloquer ou limiter l'utilisation du Service à tout Utilisateur qui en serait l'auteur, sans préjudice des indemnités que le Fournisseur pourrait réclamer.

Accès au Service - Qualité du Service

Le Service est accessible vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24), sept (7) jours sur sept (7), à l'exception :

- des cas de force majeure tels que définis par le Code civil et la jurisprudence des tribunaux français ;
- des difficultés liées à la structure des réseaux de communication ;
- des cas de suspension du Service prévus aux présentes.

En raison de la nature et de la complexité du réseau Internet, le Fournisseur fait ses meilleurs efforts, pour permettre l'accès et l'utilisation du Service.

Le Fournisseur ne saurait être responsable du mauvais fonctionnement :

- de l'équipement informatique ou mobile de l'Utilisateur ;
- de l'accès à Internet ou à un réseau de téléphonie mobile.

Les frais relatifs aux moyens de télécommunication restent à la charge des Utilisateurs.

Suspension du Service

Le Fournisseur se réserve le droit, en tout temps et temporairement, de suspendre, limiter ou restreindre, l'accès au Service, après en avoir avisé l'Utilisateur et ce afin de procéder à toutes opérations de mise à niveau et de maintenance. Ces opérations étant effectuées pour assurer le bon fonctionnement du Service, aucune indemnité ne pourra être réclamée par l'Utilisateur en cas d'interruption du Service.

Conditions d'utilisation

Chaque compte utilisateur est personnel à l'Utilisateur et ne peut être transféré ou cédé à aucun tiers. Chaque Utilisateur ne peut créer qu'un seul et unique compte.

L'Utilisateur s'engage à ce que son compte ne contienne :

- aucune information obligatoire fausse et/ou mensongère,
- aucune information ou élément portant atteinte aux droits d'un tiers.

CO - Public

Dans ce cadre, l'Utilisateur déclare et reconnaît qu'il est seul responsable des informations renseignées lors de la création de son compte. Il garantit l'exactitude de toute la véracité de toutes les données personnelles transmises et s'engage à les mettre à jour quand cela sera nécessaire.

L'Utilisateur est responsable de la protection de son identifiant et de son mot de passe. Il s'engage à ne pas les révéler à des tiers et sera responsable de toute activité ou action réalisée depuis son compte, qu'il soit ou non l'instigateur desdites activités ou actions. Il devra signaler immédiatement au Fournisseur toute utilisation non autorisée de son compte, toute fraude, soupçon de fraude ou perte de données dès qu'il en aura connaissance. Toute utilisation d'un mot de passe fait présumer une utilisation du Service par l'Utilisateur auquel il appartient. Ainsi le Fournisseur ne pourra en aucun cas être responsable des dommages directs ou indirects subis par l'Utilisateur et résultant d'un accès frauduleux à son compte.

Le Fournisseur se réserve le droit de suspendre ou de résilier directement et à la demande du Fournisseur le compte et l'accès au Service si l'Utilisateur ne respecte pas les présentes CGU, ou si une information fournie pendant la procédure d'enregistrement, ou par la suite, se révèle inexacte, frauduleuse, obsolète ou incomplète, ou viole de quelque autre façon les présentes CGU ou des droits des tiers.

Chaque Utilisateur reconnaît et accepte que le Fournisseur puisse supprimer, à tout moment et sans indemnité, un compte dont l'activité serait contraire notamment à la loi française et/ou aux règles de diffusion fixées par les présentes.

L'Utilisateur s'engage à utiliser le Service dans les conditions définies aux présentes et reconnaît en outre :

- être responsable de l'utilisation du Service et de ses actes. Il s'engage à utiliser le Service de façon loyale, dans le respect des présentes CGU, des lois et règlements applicables, notamment les lois relatives à la propriété intellectuelle et industrielle, à l'informatique, aux fichiers et à la vie privée ;
- s'interdire expressément toutes intrusions ou tentatives d'intrusions dans les systèmes constituant le Service, y compris le recours à l'exploration de données, à des robots ou à d'autres outils similaires de collecte et d'extraction de données en vue de collecter des informations, manuellement ou de manière automatisée, notamment les adresses de courriers électroniques, en particulier dans le but d'adresser des prospections non sollicitées, ou des chaînes de courriers électroniques ;
- s'interdire tous comportements de nature à interrompre, suspendre, ralentir ou empêcher l'accessibilité au Service, toutes actions de nature à faire peser sur les infrastructures de la plateforme une charge disproportionnée avec ses capacités, toutes atteintes aux mesures de sécurité et/ou d'identification existant sur la plateforme, ou toute entrave ou altération du fonctionnement du Service, et notamment

toute suppression ou modification des données relatives audit Service ;

- ne pas tenter de perturber le Service notamment par l'introduction de virus ou autre technologie qui nuirait à l'utilisation du Service par les autres Utilisateurs ;
- ne pas être autorisé à télécharger, reproduire, commercialiser, ou mettre à disposition de tout tiers le contenu du Service et plus généralement à accomplir tout acte de nature à porter atteinte aux droits et intérêts financiers, commerciaux ou moraux du Fournisseur, ou des autres Utilisateurs du Service.

Prestations d'encaissement

Conformément à la réglementation en vigueur, le Fournisseur a obtenu la qualité agent de services de paiement (ci-après dénommé l' « Agent ») de l'établissement de monnaie électronique eZyness, pour pouvoir proposer ce service. Le service d'encaissement est fourni par eZyness par l'intermédiaire de son Agent qui agit sous la responsabilité d'eZyness.

Docaposte BPO a été enregistré en qualité d'Agent le 07/09/2018, auprès de l'ACPR sous le n° 75386, et est inscrit sur le Registre des agents financiers (REGAF), accessible sur le site internet www.regaf.fr.

Compte de paiement

Afin de bénéficier des services de paiement proposés par le Fournisseur, l'Utilisateur doit ouvrir un compte de paiement dans les livres d'eZyness.

Entrée en relation

L'ouverture du compte de paiement de l'Utilisateur nécessite que :

- L'Utilisateur accepte les présentes ainsi que les CGU eZyness annexées aux présentes ;
- L'Utilisateur communique des éléments KYC au Fournisseur. Ces éléments sont définis dans l'article 2.3 des CGU d'eZyness. L'Utilisateur doit informer le Fournisseur en cas de changement dans sa situation avec un impact sur les éléments qu'il a transmis.

Par ailleurs, l'Agent est libre de demander des informations complémentaires et/ou de procéder à des vérifications complémentaires.

Consultation de l'historique des opérations

Un historique des opérations est accessible à l'Utilisateur.

Sécurité

L'Utilisateur est seul responsable de la sécurisation et de la conservation des moyens d'accès à son compte de paiement : identifiants, mots de passe, numéro de compte. Il ne pourra en aucun cas chercher la responsabilité de l'Agent et/ou d'eZyness à ce titre.

Si celui-ci détecte le moindre risque quant à la sécurité de son compte, il doit immédiatement en informer le Fournisseur aux coordonnées suivantes :

reclamation-pavnumect@docaposte.fr

CO - Public

Réclamations

En cas de réclamation, l'Utilisateur devra les porter directement auprès de l'Agent aux coordonnées suivantes :

reclamation-pavnumect@docaposte.fr

Les modalités de traitement des réclamations sont décrites dans les CGU eZyness annexées aux présentes.

Acceptation/Résiliation

La signature des présentes emporte l'acceptation des CGU eZyness.

La résiliation des présentes entraîne la résiliation des CGU eZyness.

Il est entendu entre les Parties qu'eZyness peut, à tout moment et sans justification, résilier les CGU, par l'envoi d'une notification par tout moyen écrit en respectant un préavis de trente (30) jours. Une telle résiliation entraînera automatiquement l'arrêt des prestations d'encaissement, sans que l'Utilisateur ne puisse réclamer une quelconque indemnisation à ce titre auprès de l'Agent et/ou d'eZyness.

Sécurité du Service

Le Fournisseur fait ses meilleurs efforts pour sécuriser le Service.

Pour l'accès au Service, il est rappelé aux Utilisateurs qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. Il appartient donc à l'Utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires de façon à protéger, sécuriser et sauvegarder ses données.

Le Fournisseur décline toute responsabilité quant à la propagation des virus informatiques et des conséquences qui pourraient en résulter, l'Utilisateur devant veiller à la sécurité de ses données, fichiers, réseaux et matériels.

L'Utilisateur doit informer le Fournisseur de toute défaillance ou dysfonctionnement du Service.

En cas de faille de sécurité, le Fournisseur informera l'Utilisateur dans les meilleurs délais et indiquera éventuellement les mesures à prendre.

Propriété intellectuelle

L'utilisation du Service n'emporte aucune cession d'aucune sorte de droits de propriété intellectuelle sur les éléments appartenant au Fournisseur au bénéfice de l'Utilisateur.

Les marques, les dessins, les modèles, les images, les textes, les photos, les logos, les chartes graphiques, les logiciels et programmes, les moteurs de recherche, les bases de données, les sons, les vidéos, les noms de domaines, design ou toute autre information ou support présenté par le Fournisseur sans que cette liste ne soit exhaustive, sont la propriété exclusive du Fournisseur et sont protégés par leurs droits d'auteurs, marque, brevet et tout autre droit de propriété intellectuelle ou industrielle qui leur sont reconnus selon les lois en vigueur.

Toute reproduction et/ou représentation, totale ou partielle d'un de ces éléments, sans l'autorisation expresse du Fournisseur est interdite et constituera

CO - Public

- d'impossibilité momentanée d'accès au Service en raison de problèmes techniques indépendants de la volonté du Fournisseur.

Sauf dispositions impératives contraires, la responsabilité du Fournisseur ne pourra pas être recherchée pour tout dommage indirect qui pourrait se produire du fait de l'utilisation du Service par l'Utilisateur, en particulier pour (i) tout type de dommages, pertes, coûts ou frais de nature spéciale, accessoire, indirecte, consécutive, punitive ou pénale, ni pour (ii) des pertes de bénéfices, pertes d'activités, pertes de contrat, pertes de jouissance, pertes de réputation ou pertes, ou dommage à, des données, et ce, alors même que le Fournisseur a ou aurait dû avoir connaissance de l'éventualité d'un tel dommage.

Données à caractère personnel

Le Fournisseur respecte les exigences du Règlement Général européen sur la protection des données personnelles n°2016/679 (ci-après le « RGPD ») et a toujours mis en priorité la sécurité et la confidentialité des données et documents des Utilisateurs.

Les données personnelles de l'Utilisateur font l'objet d'un traitement par le Fournisseur en vue de fournir le Service : ouverture d'un compte de paiement et encaissement sur celui-ci de sommes en vue d'obtenir des chèques vacances.

La base légale du traitement est l'exécution du Service.

Conservation des données de l'Utilisateur par le Fournisseur : les données et documents sont conservés pendant toute la durée de l'utilisation du Service, l'Utilisateur étant libre de supprimer toute donnée et document quand il le souhaite.

Les données relatives au compte de l'Utilisateur (identifiants, noms, prénoms, données techniques) sont effacées après la suppression de ce compte par l'Utilisateur.

Le Fournisseur ne vend aucune donnée à des fins commerciales ou marketing, à des partenaires, sans consentement exprès de l'Utilisateur.

Néanmoins, le Fournisseur peut envoyer des communications électroniques concernant le Service que l'Utilisateur utilise.

Conformément RGPD, et conformément à la loi n°78-17 « Loi Informatique et Libertés » modifiée, l'Utilisateur peut accéder aux Données à caractère personnel le concernant. Il peut demander à ce que les Données à caractère personnel le concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées, soient, selon le cas, rectifiées, complétées, mises à jour ou effacées. Pour instruire ces demandes, l'Utilisateur a la possibilité de limiter le traitement de ses données jusqu'à la fin de l'instruction.

L'Utilisateur peut à tout moment exercer ses droits relatifs au présent article par courrier électronique à l'adresse privacy@docaposte.fr.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de ses données personnelles, l'Utilisateur peut introduire une réclamation auprès de la CNIL ou auprès de toute autorité de contrôle compétente.

Modification des CGU

Le Fournisseur se réserve la possibilité de modifier, à tout moment et sans préavis, les présentes CGU afin de les adapter aux évolutions de l'application et/ou de son exploitation. Dans un tel cas, l'Utilisateur devra à nouveau valider la case à cocher présentée. Dans le cas où l'Utilisateur n'exprimerait pas son consentement sur une nouvelle version des CGU il ne pourra pas poursuivre son utilisation du Service.

Convention de preuve

Conformément à l'article 1366 du Code civil, toute notification ou communication entre l'Utilisateur et le Fournisseur peut être réalisée par tout moyen électronique. Ainsi, l'Utilisateur est parfaitement informé que le Fournisseur pourra lui communiquer des informations par tout moyen électronique et dématérialisé. L'Utilisateur reconnaît que les enregistrements et sauvegardes réalisés sur le site auront pleine valeur probante entre les Parties. Ainsi, les documents électroniques feront foi entre les Parties en cas de litige.

Droit applicable

Les modalités et conditions d'utilisation du Service sont régies par le droit français, quel que soit le lieu d'utilisation.

EN CAS DE LITIGE DÉCOULANT DE L'INTERPRÉTATION OU DE L'EXÉCUTION DES PRÉSENTES, LES PARTIES S'ENGAGENT À RECHERCHER UNE SOLUTION AMIABLE.

LES UTILISATEURS CONSOMMATEURS SONT INFORMÉS QU'ILS ONT LA POSSIBILITÉ DE SAISIR LE MÉDIATEUR DU GROUPE LA POSTE QUI EST COMPÉTENT POUR TOUT LITIGE CONCERNANT L'ENSEMBLE DES SERVICES COUVERTS PAR LES PRÉSENTES CGU. LA PROCÉDURE DE MÉDIATION EST GRATUITE ; LE MÉDIATEUR PEUT ÊTRE SAISI PAR L'UTILISATEUR, SOIT DIRECTEMENT, SOIT PAR UN INTERMÉDIAIRE (AVOCAT, AUTRE MÉDIATEUR, ETC.).

LA SAISINE PEUT ÊTRE EFFECTUÉE :
- SOIT DE MANIÈRE INFORMATIQUE SUR LE SITE INTERNET DU MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION DU GROUPE LA POSTE : [HTTPS://MEDIATEUR.GROUPE.LAPOSTE.COM](https://mediateur.groupe.laposte.com)
- SOIT PAR COURRIER À L'ADRESSE SUIVANTE :
LE MÉDIATEUR DU GROUPE LA POSTE
CP D160
9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA
75757 PARIS CEDEX 15

À DÉFAUT DE SOLUTION AMIABLE, LE DIFFÉREND AVEC L'UTILISATEUR PROFESSIONNEL SERA DE LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DES TRIBUNAUX DE CRETEIL. NONOBSANT PLURALITÉ DE DÉFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE, MEME POUR LES PROCÉDURES D'URGENCE OU LES PROCÉDURES CONSERVATOIRES EN RÉFÉRE OU PAR REQUÊTE.

POUR LES UTILISATEURS CONSOMMATEURS ET À DÉFAUT DE SOLUTION AMIABLE, TOUT DIFFÉREND DÉCOULANT DE L'INTERPRÉTATION OU DE L'EXÉCUTION DES PRÉSENTES SERA SOUS L'AUNE DES JURIDICTIONS TERRITORIALEMENT COMPÉTENTES EN VERTU DU CODE DE PROCÉDURE CIVILE, OU À LA JURIDICTION DU LIEU OU L'UTILISATEUR CONSOMMATEUR DEMEURAIT AU MOMENT DE L'ACCEPTATION DES CGU OU DE LA SURVENANCE DU FAIT DOMMAGEABLE.

CO - Public

Février 2022	CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU COMPTE DE PAIEMENT EZYNES	Page 1/4
<p>CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU COMPTE DE PAIEMENT EZYNES</p> <p>L'Utilisation du Compte de paiement et du service d'encaissement proposés par eZyness par l'intermédiaire de DOCAPOSTE, agissant en tant qu'Agent de services de paiement, emporte l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales d'utilisation proposées par eZyness et constitue le contrat cadre de services de paiement entre eZyness et chaque utilisateur qui accepte ces conditions des présentes conditions générales d'utilisation ne lui permet pas d'établir une relation directe avec eZyness. Toute action, toute prestation d'établissement sera portée à la connaissance du Client par l'intermédiaire de DOCAPOSTE, en sa qualité d'Agent eZyness.</p> <p>Article préliminaire - Définitions</p> <p>ANCV = Agence Nationale pour les Chèques-Vacances, qui émet des Chèques-Vacances pour des employeurs et des comités d'entreprise.</p> <p>CGV CNT CHEQUES-VACANCES = désigne toutes les stipulations convenues par écrit entre l'Agent et le Client dans le cadre du Plan souscrit par le Client, et qui contiennent notamment les présentes CGU.</p> <p>Chèques-Vacances = désigne le dispositif interministériel d'action sociale, encadré par l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983 et le décret du 6 janvier 2006.</p> <p>Client = désigne une personne physique exerçant toutes les conditions pour être bénéficiaire de Chèques-Vacances, conformément au cadre prévu par l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983 et le décret du 6 janvier 2006. Les conditions d'attribution de la prestation Chèques-Vacances sont définies par la Circulaire.</p> <p>Circulaire = désigne la circulaire relative aux Chèques-Vacances au bénéfice des agents de l'Etat (consultable sur le Portail).</p> <p>Compte de paiement = désigne le compte de paiement, au sens de l'article L314-1 du Code monétaire et financier, ouvert au nom du Client auprès d'un établissement de financement, pour son compte, des paiements reçus en application des présentes conditions générales.</p> <p>Compte de paiement = désigne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le compte de dépôt ouvert par un établissement de crédit situé dans l'Espace Economique Européen (EEE ci-après) ; - ou un compte de paiement disposant d'un IBAN, ouvert dans un établissement agréé situé dans l'Espace Economique Européen ; - le compte de prélèvement est identifié dans le mandat de prélèvement SEPA dûment signé par le Client. <p>CGU = désigne les présentes conditions générales d'utilisation du Compte de paiement eZyness.</p> <p>DGAPF = désigne la Direction Générale d'Administration et de la Fonction Publique, et détenteur d'ordre de DOCAPOSTE au titre du marché public relatif à la gestion de certains aspects du dispositif des Chèques-Vacances pour le compte de la DGAPF.</p> <p>DOCAPOSTE = ou Agent ou « CNT CHEQUES-VACANCES » désigne la société DOCAPOSTE SPS, SAS au capital de 120 521 Euros, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 320 217 144, dont le siège social est situé au 45/47 Boulevard Paul Vaillant Courot, 94 200 Ivry-sur-Seine. DOCAPOSTE intervient en tant qu'Agent au sens de l'article L. 523-1 du Code monétaire et financier, mandaté par eZyness pour fournir des services de paiement des chèques au nom de la responsabilité d'eZyness. DOCAPOSTE est également prestataire de la DGAPF, agissant en qualité de sous-traitant.</p> <p>Equipements = désigne les matériels et logiciels appartenant au Client et utilisés par ce dernier pour les besoins du Service. Ce doit être seul et exclusivement responsable (téléphone mobile, ordinateur, tablette, ...).</p> <p>eZyness = désigne l'établissement agréé en France en tant qu'Etablissement de paiement électronique, soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09 - notamment pour le respect des règles de protection de la clientèle et inscrit sur la liste des établissements habilités à exercer les activités de paiement au sens du numéro 14880B, publiée sur le site Internet www.acpr.banque-france.fr, société par actions simplifiée au capital de 11 202 520 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 5202 558 544, dont le siège social est 115, rue de Sévres, 75275 Paris.</p> <p>IBAN = International Bank Account Number désigne l'identifiant international du compte bancaire.</p> <p>Identifiants Personnels = désigne l'identifiant et mot de passe choisis par le Client sur le Portail conformément au CGV Agent. Ils permettent au Client de s'identifier sur le Portail. Les Identifiants Personnels constituent une « donnée de sécurité personnelle » au sens du Code monétaire et financier, placés sous la garde du Client et dont l'accès est réservé.</p> <p>Partiels = désigne eZyness et/ou le Client.</p> <p>Plan d'épargne ou « Plan » désigne l'échéancier que le Client choisit de mettre en place pour régler une commande de paiement.</p> <p>Portail = désigne la plateforme mise en place par la DGAPF et administrée par CNT CHEQUES-VACANCES pour le compte de DGAPF, permettant notamment au Client de gérer son Plan d'épargne et de consulter la situation de son Compte de paiement.</p> <p>Prélèvement = désigne une opération de paiement qui permet de régler par débit d'un compte le montant de certaines dépenses effectuées.</p> <p>Rejet = désigne l'échec d'un Prélèvement ou d'un Virement.</p> <p>Remboursement = désigne le Virement de paiement effectué au profit de paiement sur le Compte de prélèvement du Client, conformément aux instructions transmises par CNT CHEQUES-VACANCES à eZyness.</p> <p>Reversement = désigne le Virement du solde d'un Compte de paiement sur un autre Compte de paiement.</p> <p>Service = désigne la production des Chèques-Vacances du Client, conformément aux instructions transmises par CNT CHEQUES-VACANCES à eZyness.</p>	<p>Service = désigne l'ensemble des services fournis par eZyness et, le cas échéant, par l'intermédiaire de son Agent CNT CHEQUES-VACANCES, au titre des présentes conditions générales, y compris l'émission d'ordres de paiement par Prélèvement, l'encaissement de ces paiements sur le Compte de paiement du Client, le Reversement et le Remboursement.</p> <p>Virement = désigne une opération de paiement qui permet de transférer des fonds entre deux comptes.</p> <p>ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT</p> <p>Le présent Contrat constitue un contrat-cadre de services de paiement régissant les conditions dans lesquelles eZyness propose au Client l'ouverture d'un Compte de paiement et la fourniture de services associés, eZyness fournit des Services permettant au Client :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de créditer son Compte de paiement par Prélèvement ; - de débiter son Compte de paiement par Reversement ; - et ce, à l'échché, de débiter son Compte de paiement par Remboursement. <p>ARTICLE 2 - CONDITIONS D'UTILISATION ET DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE DE PAIEMENT</p> <p>2.1 DESCRIPTION DU COMPTE DE PAIEMENT</p> <p>Afin de bénéficier des Services proposés par eZyness, le Client est tenu de procéder à l'ouverture d'un Compte de paiement en son nom lui permettant de recevoir les paiements par Prélèvements selon le Plan d'Epargne.</p> <p>Le Compte de paiement permet d'enregistrer au crédit uniquement les opérations de paiement réalisées par eZyness, par Prélèvement domicilié sur le Compte de prélèvement du Client.</p> <p>Le Compte de paiement permet d'enregistrer au débit uniquement les opérations de paiement réalisées par Virement au profit de l'ANCV conformément aux instructions données par CNT CHEQUES-VACANCES à eZyness. Le Virement pourra également être réalisé au profit du Client dans le cas où le Client souhaite annuler son Plan d'Epargne et demande le Remboursement, conformément aux conditions générales liées aux Chèques-Vacances, le cas échéant, le Virement sera exécuté conformément aux instructions données par CNT CHEQUES-VACANCES à eZyness.</p> <p>Le Compte de paiement permet également d'enregistrer les Rejets de Prélèvements et Virements.</p> <p>Le Compte de paiement permet également d'enregistrer au débit les frais mentionnés à l'article 2.11 des présentes CGU.</p> <p>Le Compte de paiement ne peut pas au Client de réaliser d'autres opérations de paiement que celles prévues ci-dessus.</p> <p>2.2 GARANTIES DU CLIENT</p> <p>Le Client garantit conformément à la réglementation relative au Prélèvement SEPA : <ul style="list-style-type: none"> - l'exactitude des données de l'Etat de l'Espace Economique Européen (EEE), - l'exactitude des données de paiement conformément à un Prélèvement SEPA. Le Client s'engage à fournir tout justificatif nécessaire à la vérification de ces informations sur première demande d'eZyness, communiquée par l'intermédiaire de CNT CHEQUES-VACANCES.</p> <p>Pendant toute la durée du Contrat, le Client doit informer spontanément eZyness par l'intermédiaire de CNT CHEQUES-VACANCES de tout changement intervenant dans sa situation et pouvant avoir une incidence sur le Service.</p> <p>eZyness peut demander au Client, par l'intermédiaire de CNT CHEQUES-VACANCES, à tout moment, des éléments d'identification supplémentaires pour se conformer à la réglementation applicable, notamment en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.</p> <p>eZyness se réserve le droit de résilier le Contrat, à tout moment, en cas de fausse déclaration ou de non-respect de l'une des obligations mentionnées ci-dessus.</p> <p>Le Client doit respecter à la fois les CGV CNT CHEQUES-VACANCES et les présentes CGU.</p> <p>2.3 MESURES D'IDENTIFICATION DU CLIENT</p> <p>En application de la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, l'ouverture d'un Compte de paiement par le Client est subordonnée à la fourniture par ce dernier des éléments d'identification ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une copie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité présentant sa photographie (carte nationale d'identité, passeport, ...); - un justificatif d'identité complémentaire, copie du bulletin de salaire de moins de 3 mois en date de la demande de paiement ; - un justificatif d'adresse : copie de toutes les pages de l'avis d'impôt sur les revenus de l'année n-2 ; - un RIB pour exécuter les Prélèvements et, le cas échéant, le Remboursement ; - un mandat de prélèvement SEPA dûment signé. <p>2.4 CREATION DU COMPTE DE PAIEMENT</p> <p>Sous réserve que le Client fournisse l'ensemble des informations et documents nécessaires à l'ouverture d'un Compte de paiement, le Client peut demander au Client et CNT CHEQUES-VACANCES l'envoi d'un justificatif d'adresse postale : CNT CHEQUES-VACANCES DEMANDE TSA 49101 76934 ROUEN Cedex 9.</p> <p>Les constatations des opérations de paiement (Reversements et Remboursements) doivent être fournies à l'Agent eZyness par le Client, le plus rapidement possible et dans un délai maximum de 13 mois, à compter de la date du début de l'opération de paiement en contactant CNT CHEQUES-VACANCES par courrier postal à l'adresse suivante avec copie de la carte d'identité : CNT CHEQUES-VACANCES DEMANDE TSA 49101 76934 ROUEN Cedex 9.</p> <p>Si le Client souhaite déposer une réclamation, il peut s'adresser à eZyness par l'intermédiaire de CNT CHEQUES-VACANCES par les voies de communication suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formulaire accessible via espace public sur le Portail ; - Téléphone au 0 806 80 20 15 (appel non surtaxé) ; - Messagerie accessible via espace bénéficiaire sur le Portail ; - Courrier postal à l'adresse suivante : CNT CHEQUES-VACANCES DEMANDE TSA 49101 76934 ROUEN Cedex 9. <p>CNT CHEQUES-VACANCES s'engage à accusé réception de la demande dans les dix jours ouvrables à compter de la réception et à y répondre dans les quinze (15) jours ouvrables, sauf cas exceptionnels liés à la complexité de la réclamation ; dans ce cas, l'Agent s'engage à apporter une réponse définitive au plus tard trente-cinq (35) jours ouvrables après réception de la réclamation.</p> <p>En cas de désaccord avec la réponse apportée, le Client peut déposer un recours, par courrier postal à l'adresse suivante : CNT CHEQUES-VACANCES RECURS TSA 49101 76934 ROUEN Cedex 9.</p> <p>Si aucune solution n'a pu être trouvée avec le service recours, le Client peut saisir gratuitement le Médiateur de la Banque Postale à l'adresse suivante : Le Médiateur de la Banque Postale, 115 rue de Sévres, Paris Cedex 08 75275 Paris Cedex 08 ou sur le site Internet : http://www.mediabank.banquepostale.com</p> <p>En cas de souscription en ligne d'un produit ou service, le Client peut également recourir à la plateforme européenne de Règlement en Ligne des Litiges (RLI) : http://ec.europa.eu/consumers/odr/</p> <p>ARTICLE 3 - RESPONSABILITES</p> <p>3.1 COÛT DE CONNEXION SELON LE FOURNISSEUR D'ACCÈS À INTERNET.</p> <p>3.2 DUREE ET RESILIATION DU CONTRAT</p> <p>Le présent Contrat est conclu pour une durée indéterminée. Il est l'accessoire des CGV Agent conclus entre l'Agent et le Client. Cela implique qu'en cas de résiliation des CGV Agent entre l'Agent et le Client, les présentes CGU cessent également d'exister.</p> <p>Le Client peut, à tout moment et sans justificatif mettre fin au présent Contrat par l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception au CNT CHEQUES-VACANCES en respectant un préavis de 30 jours.</p> <p>eZyness peut, par l'intermédiaire de CNT CHEQUES-VACANCES, à tout moment et sans justificatif mettre fin au présent Contrat par l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception en respectant un préavis de 60 jours. Lorsque la résiliation fait suite à un désaccord sur les modifications prévues à l'article 6.2, elle ne peut intervenir qu'au-delà du délai prévu dans cet article pour l'épargne en vigueur de ces modifications.</p> <p>La résiliation du présent Contrat entraîne la résiliation du Plan d'Epargne et la clôture du Compte de paiement du Client. Cette dernière interviendra dans les conditions décrites dans la Circulaire. Dans ce cas, eZyness procédera au Remboursement ou au Reversement, en fonction des instructions données par CNT CHEQUES-VACANCES, conformément aux conditions prévues par la Circulaire.</p> <p>7.2 eZyness pourra résilier le présent Contrat à défaut d'utilisation du Service par le Client pendant quinze (15) mois consécutifs, sans notification préalable.</p> <p>7.3 Toute fraude et/ou tentative de fraude d'un Client, clairement établie dans l'utilisation du Service, constitue un motif de résiliation du présent Contrat et des obligations, qui entraîne la clôture de son Compte de paiement et la résiliation immédiate du présent Contrat.</p> <p>7.4 Le présent Contrat sera également résilié de plein droit, sous réserve du respect des obligations relatives à la répression de la corruption et du trafic d'influence, de la prise illégale d'intérêt, du détournement de fonds publics et du favoritisme. En particulier, le Client s'interdit de réaliser sur son Compte de paiement, tout acte susceptible d'être qualifié de crime ou délit au regard des réglementations en vigueur, en France ou à l'étranger. L'implication du Client dans une activité prohibée ou l'absence d'éléments fournis par le Client, sur demande d'eZyness ou de l'Agent, permettant de justifier la conformité des opérations au regard des réglementations en vigueur, constitue un motif de clôture immédiate du Compte de paiement.</p> <p>ARTICLE 10 - INDEPENDANCE DES CLAUSES</p> <p>Si l'une des stipulations des CGU est déclarée nulle ou inapplicable, ou fait l'objet d'une qualification par un tribunal, ladite stipulation sera réputée non écrite et les autres stipulations des CGU continueront à produire tous leurs effets.</p> <p>Les Parties négocieront de bonne foi pour convenir d'une clause mutuellement satisfaisante, valable et conforme à l'Intention initiale des Parties, en remplacement de la stipulation des CGU déclarée nulle ou non applicable.</p> <p>ARTICLE 11 - ABSENCE DE RENOUVELLEMENT</p> <p>La défaillance d'une Partie à exécuter un droit, une sanction ou un recours au titre d'une stipulation des présentes CGU ne saurait en aucun cas être interprétée comme une renonciation à l'exercice de ce droit, de cette sanction ou de ce recours, sauf si le droit, le recours ou la sanction doivent être exercés ou appliqués dans un délai précis sous peine de forclusion.</p> <p>ARTICLE 12 - CESSIION</p> <p>Chacune des Parties ne pourra céder, transférer ou transmettre à un tiers, les obligations qui lui incombent en vertu des présentes CGU, sans l'accord écrit préalable de l'autre Partie. Par dérogation, eZyness pourra transférer les présentes CGU dans des conditions inchangées à un autre établissement agréé.</p> <p>ARTICLE 13 - PROTECTION DES FONDS</p> <p>Le Client est informé que les fonds déposés au crédit des Comptes de Paiement sont protégés conformément à l'article L522-17 du Code monétaire et financier et sont inscrits sur un compte de cantonnement ouvert dans les conditions requises par la réglementation. Ils sont ainsi protégés contre tout recours d'autres créanciers d'eZyness, y compris en cas de procédures d'exécution ou de procédure d'insolvabilité ouverte à l'encontre d'eZyness.</p> <p>ARTICLE 9 - LUTTE CONTRE LA CORRUPTION</p> <p>eZyness est tenue, dans le cadre de ses obligations légales, de contribuer à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence auprès de sa clientèle tout au long de la durée de la relation d'affaires. Dans ce cadre, le Client s'engage à respecter les dispositions relatives à la répression de la corruption et du trafic d'influence, de la prise illégale d'intérêt, du détournement de fonds publics et du favoritisme. En particulier, le Client s'interdit de réaliser sur son Compte de paiement, tout acte susceptible d'être qualifié de crime ou délit au regard des réglementations en vigueur, en France ou à l'étranger. L'implication du Client dans une activité prohibée ou l'absence d'éléments fournis par le Client, sur demande d'eZyness ou de l'Agent, permettant de justifier la conformité des opérations au regard des réglementations en vigueur, constitue un motif de clôture immédiate du Compte de paiement.</p> <p>ARTICLE 10 - INDEPENDANCE DES CLAUSES</p> <p>Si l'une des stipulations des CGU est déclarée nulle ou inapplicable, ou fait l'objet d'une qualification par un tribunal, ladite stipulation sera réputée non écrite et les autres stipulations des CGU continueront à produire tous leurs effets.</p> <p>Les Parties négocieront de bonne foi pour convenir d'une clause mutuellement satisfaisante, valable et conforme à l'Intention initiale des Parties, en remplacement de la stipulation des CGU déclarée nulle ou non applicable.</p> <p>ARTICLE 11 - ABSENCE DE RENOUVELLEMENT</p> <p>La défaillance d'une Partie à exécuter un droit, une sanction ou un recours au titre d'une stipulation des présentes CGU ne saurait en aucun cas être interprétée comme une renonciation à l'exercice de ce droit, de cette sanction ou de ce recours, sauf si le droit, le recours ou la sanction doivent être exercés ou appliqués dans un délai précis sous peine de forclusion.</p> <p>ARTICLE 12 - CESSIION</p> <p>Chacune des Parties ne pourra céder, transférer ou transmettre à un tiers, les obligations qui lui incombent en vertu des présentes CGU, sans l'accord écrit préalable de l'autre Partie. Par dérogation, eZyness pourra transférer les présentes CGU dans des conditions inchangées à un autre établissement agréé.</p> <p>ARTICLE 13 - PROTECTION DES FONDS</p> <p>Le Client est informé que les fonds déposés au crédit des Comptes de Paiement sont protégés conformément à l'article L522-17 du Code monétaire et financier et sont inscrits sur un compte de cantonnement ouvert dans les conditions requises par la réglementation. Ils sont ainsi protégés contre tout recours d'autres créanciers d'eZyness, y compris en cas de procédures d'exécution ou de procédure d'insolvabilité ouverte à l'encontre d'eZyness.</p> <p>ARTICLE 9 - LUTTE CONTRE LA CORRUPTION</p> <p>eZyness est tenue, dans le cadre de ses obligations légales, de contribuer à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence auprès de sa clientèle tout au long de la durée de la relation d'affaires. Dans ce cadre, le Client s'engage à respecter les dispositions relatives à la répression de la corruption et du trafic d'influence, de la prise illégale d'intérêt, du détournement de fonds publics et du favoritisme. En particulier, le Client s'interdit de réaliser sur son Compte de paiement, tout acte susceptible d'être qualifié de crime ou délit au regard des réglementations en vigueur, en France ou à l'étranger. L'implication du Client dans une activité prohibée ou l'absence d'éléments fournis par le Client, sur demande d'eZyness ou de l'Agent, permettant de justifier la conformité des opérations au regard des réglementations en vigueur, constitue un motif de clôture immédiate du Compte de paiement.</p> <p>ARTICLE 10 - INDEPENDANCE DES CLAUSES</p> <p>Si l'une des stipulations des CGU est déclarée nulle ou inapplicable, ou fait l'objet d'une qualification par un tribunal, ladite stipulation sera réputée non écrite et les autres stipulations des CGU continueront à produire tous leurs effets.</p> <p>Les Parties négocieront de bonne foi pour convenir d'une clause mutuellement satisfaisante, valable et conforme à l'Intention initiale des Parties, en remplacement de la stipulation des CGU déclarée nulle ou non applicable.</p> <p>ARTICLE 11 - ABSENCE DE RENOUVELLEMENT</p> <p>La défaillance d'une Partie à exécuter un droit, une sanction ou un recours au titre d'une stipulation des présentes CGU ne saurait en aucun cas être interprétée comme une renonciation à l'exercice de ce droit, de cette sanction ou de ce recours, sauf si le droit, le recours ou la sanction doivent être exercés ou appliqués dans un délai précis sous peine de forclusion.</p> <p>ARTICLE 12 - CESSIION</p> <p>Chacune des Parties ne pourra céder, transférer ou transmettre à un tiers, les obligations qui lui incombent en vertu des présentes CGU, sans l'accord écrit préalable de l'autre Partie. Par dérogation, eZyness pourra transférer les présentes CGU dans des conditions inchangées à un autre établissement agréé.</p> <p>ARTICLE 13 - PROTECTION DES FONDS</p> <p>Le Client est informé que les fonds déposés au crédit des Comptes de Paiement sont protégés conformément à l'article L522-17 du Code monétaire et financier et sont inscrits sur un compte de cantonnement ouvert dans les conditions requises par la réglementation. Ils sont ainsi protégés contre tout recours d'autres créanciers d'eZyness, y compris en cas de procédures d'exécution ou de procédure d'insolvabilité ouverte à l'encontre d'eZyness.</p> <p>ARTICLE 9 - LUTTE CONTRE LA CORRUPTION</p> <p>eZyness est tenue, dans le cadre de ses obligations légales, de contribuer à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence auprès de sa clientèle tout au long de la durée de la relation d'affaires. Dans ce cadre, le Client s'engage à respecter les dispositions relatives à la répression de la corruption et du trafic d'influence, de la prise illégale d'intérêt, du détournement de fonds publics et du favoritisme. En particulier, le Client s'interdit de réaliser sur son Compte de paiement, tout acte susceptible d'être qualifié de crime ou délit au regard des réglementations en vigueur, en France ou à l'étranger. L'implication du Client dans une activité prohibée ou l'absence d'éléments fournis par le Client, sur demande d'eZyness ou de l'Agent, permettant de justifier la conformité des opérations au regard des réglementations en vigueur, constitue un motif de clôture immédiate du Compte de paiement.</p> <p>ARTICLE 10 - INDEPENDANCE DES CLAUSES</p> <p>Si l'une des stipulations des CGU est déclarée nulle ou inapplicable, ou fait l'objet d'une qualification par un tribunal, ladite stipulation sera réputée non écrite et les autres stipulations des CGU continueront à produire tous leurs effets.</p> <p>Les Parties négocieront de bonne foi pour convenir d'une clause mutuellement satisfaisante, valable et conforme à l'Intention initiale des Parties, en remplacement de la stipulation des CGU déclarée nulle ou non applicable.</p> <p>ARTICLE 11 - ABSENCE DE RENOUVELLEMENT</p> <p>La défaillance d'une Partie à exécuter un droit, une sanction ou un recours au titre d'une stipulation des présentes CGU ne saurait en aucun cas être interprétée comme une renonciation à l'exercice de ce droit, de cette sanction ou de ce recours, sauf si le droit, le recours ou la sanction doivent être exercés ou appliqués dans un délai précis sous peine de forclusion.</p> <p>ARTICLE 12 - CESSIION</p> <p>Chacune des Parties ne pourra céder, transférer ou transmettre à un tiers, les obligations qui lui incombent en vertu des présentes CGU, sans l'accord écrit préalable de l'autre Partie. Par dérogation, eZyness pourra transférer les présentes CGU dans des conditions inchangées à un autre établissement agréé.</p> <p>ARTICLE 13 - PROTECTION DES FONDS</p> <p>Le Client est informé que les fonds déposés au crédit des Comptes de Paiement sont protégés conformément à l'article L522-17 du Code monétaire et financier et sont inscrits sur un compte de cantonnement ouvert dans les conditions requises par la réglementation. Ils sont ainsi protégés contre tout recours d'autres créanciers d'eZyness, y compris en cas de procédures d'exécution ou de procédure d'insolvabilité ouverte à l'encontre d'eZyness.</p> <p>ARTICLE 9 - LUTTE CONTRE LA CORRUPTION</p> <p>eZyness est tenue, dans le cadre de ses obligations légales, de contribuer à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence auprès de sa clientèle tout au long de la durée de la relation d'affaires. Dans ce cadre, le Client s'engage à respecter les dispositions relatives à la répression de la corruption et du trafic d'influence, de la prise illégale d'intérêt, du détournement de fonds publics et du favoritisme. En particulier, le Client s'interdit de réaliser sur son Compte de paiement, tout acte susceptible d'être qualifié de crime ou délit au regard des réglementations en vigueur, en France ou à l'étranger. L'implication du Client dans une activité prohibée ou l'absence d'éléments fournis par le Client, sur demande d'eZyness ou de l'Agent, permettant de justifier la conformité des opérations au regard des réglementations en vigueur, constitue un motif de clôture immédiate du Compte de paiement.</p> <p>ARTICLE 10 - INDEPENDANCE DES CLAUSES</p> <p>Si l'une des stipulations des CGU est déclarée nulle ou inapplicable, ou fait l'objet d'une qualification par un tribunal, ladite stipulation sera réputée non écrite et les autres stipulations des CGU continueront à produire tous leurs effets.</p> <p>Les Parties négocieront de bonne foi pour convenir d'une clause mutuellement satisfaisante, valable et conforme à l'Intention initiale des Parties, en remplacement de la stipulation des CGU déclarée nulle ou non applicable.</p> <p>ARTICLE 11 - ABSENCE DE RENOUVELLEMENT</p> <p>La défaillance d'une Partie à exécuter un droit, une sanction ou un recours au titre d'une stipulation des présentes CGU ne saurait en aucun cas être interprétée comme une renonciation à l'exercice de ce droit, de cette sanction ou de ce recours, sauf si le droit, le recours ou la sanction doivent être exercés ou appliqués dans un délai précis sous peine de forclusion.</p> <p>ARTICLE 12 - CESSIION</p> <p>Chacune des Parties ne pourra céder, transférer ou transmettre à un tiers, les obligations qui lui incombent en vertu des présentes CGU, sans l'accord écrit préalable de l'autre Partie. Par dérogation, eZyness pourra transférer les présentes CGU dans des conditions inchangées à un autre établissement agréé.</p> <p>ARTICLE 13 - PROTECTION DES FONDS</p> <p>Le Client est informé que les fonds déposés au crédit des Comptes de Paiement sont protégés conformément à l'article L522-17 du Code monétaire et financier et sont inscrits sur un compte de cantonnement ouvert dans les conditions requises par la réglementation. Ils sont ainsi protégés contre tout recours d'autres créanciers d'eZyness, y compris en cas de procédures d'exécution ou de procédure d'insolvabilité ouverte à l'encontre d'eZyness.</p> <p>ARTICLE 9 - LUTTE CONTRE LA CORRUPTION</p> <p>eZyness est tenue, dans le cadre de ses obligations légales, de contribuer à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence auprès de sa clientèle tout au long de la durée de la relation d'affaires. Dans ce cadre, le Client s'engage à respecter les dispositions relatives à la répression de la corruption et du trafic d'influence, de la prise illégale d'intérêt, du détournement de fonds publics et du favoritisme. En particulier, le Client s'interdit de réaliser sur son Compte de paiement, tout acte susceptible d'être qualifié de crime ou délit au regard des réglementations en vigueur, en France ou à l'étranger. L'implication du Client dans une activité prohibée ou l'absence d'éléments fournis par le Client, sur demande d'eZyness ou de l'Agent, permettant de justifier la conformité des opérations au regard des réglementations en vigueur, constitue un motif de clôture immédiate du Compte de paiement.</p> <p>ARTICLE 10 - INDEPENDANCE DES CLAUSES</p> <p>Si l'une des stipulations des CGU est déclarée nulle ou inapplicable, ou fait l'objet d'une qualification par un tribunal, ladite stipulation sera réputée non écrite et les autres stipulations des CGU continueront à produire tous leurs effets.</p> <p>Les Parties négocieront de bonne foi pour convenir d'une clause mutuellement satisfaisante, valable et conforme à l'Intention initiale des Parties, en remplacement de la stipulation des CGU déclarée nulle ou non applicable.</p> <p>ARTICLE 11 - ABSENCE DE RENOUVELLEMENT</p> <p>La défaillance d'une Partie à exécuter un droit, une sanction ou un recours au titre d'une stipulation des présentes CGU ne saurait en aucun cas être interprétée comme une renonciation à l'exercice de ce droit, de cette sanction ou de ce recours, sauf si le droit, le recours ou la sanction doivent être exercés ou appliqués dans un délai précis sous peine de forclusion.</p> <p>ARTICLE 12 - CESSIION</p> <p>Chacune des Parties ne pourra céder, transférer ou transmettre à un tiers, les obligations qui lui incombent en vertu des présentes CGU, sans l'accord écrit préalable de l'autre Partie. Par dérogation, eZyness pourra transférer les présentes CGU dans des conditions inchangées à un autre établissement agréé.</p> <p>ARTICLE 13 - PROTECTION DES FONDS</p> <p>Le Client est informé que les fonds déposés au crédit des Comptes de Paiement sont protégés conformément à l'article L522-17 du Code monétaire et financier et sont inscrits sur un compte de cantonnement ouvert dans les conditions requises par la réglementation. Ils sont ainsi protégés contre tout recours d'autres créanciers d'eZyness, y compris en cas de procédures d'exécution ou de procédure d'insolvabilité ouverte à l'encontre d'eZyness.</p> <p>ARTICLE 9 - LUTTE CONTRE LA CORRUPTION</p> <p>eZyness est tenue, dans le cadre de ses obligations légales, de contribuer à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence auprès de sa clientèle tout au long de la durée de la relation d'affaires. Dans ce cadre, le Client s'engage à respecter les dispositions relatives à la répression de la corruption et du trafic d'influence, de la prise illégale d'intérêt, du détournement de fonds publics et du favoritisme. En particulier, le Client s'interdit de réaliser sur son Compte de paiement, tout acte susceptible d'être qualifié de crime ou délit au regard des réglementations en vigueur, en France ou à l'étranger. L'implication du Client dans une activité prohibée ou l'absence d'éléments fournis par le Client, sur demande d'eZyness ou de l'Agent, permettant de justifier la conformité des opérations au regard des réglementations en vigueur, constitue un motif de clôture immédiate du Compte de paiement.</p> <p>ARTICLE 10 - INDEPENDANCE DES CLAUSES</p> <p>Si l'une des stipulations des CGU est déclarée nulle ou inapplicable, ou fait l'objet d'une qualification par un tribunal, ladite stipulation sera réputée non écrite et les autres stipulations des CGU continueront à produire tous leurs effets.</p> <p>Les Parties négocieront de bonne foi pour convenir d'une clause mutuellement satisfaisante, valable et conforme à l'Intention initiale des Parties, en remplacement de la stipulation des CGU déclarée nulle ou non applicable.</p> <p>ARTICLE 11 - ABSENCE DE RENOUVELLEMENT</p> <p>La défaillance d'une Partie à exécuter un droit, une sanction ou un recours au titre d'une stipulation des présentes CGU ne saurait en aucun cas être interprétée comme une renonciation à l'exercice de ce droit, de cette sanction ou de ce recours, sauf si le droit, le recours ou la sanction doivent être exercés ou appliqués dans un délai précis sous peine de forclusion.</p> <p>ARTICLE 12 - CESSIION</p> <p>Chacune des Parties ne pourra céder, transférer ou transmettre à un tiers, les obligations qui lui incombent en vertu des présentes CGU, sans l'accord écrit préalable de l'autre Partie. Par dérogation, eZyness pourra transférer les présentes CGU dans des conditions inchangées à un autre établissement agréé.</p> <p>ARTICLE 13 - PROTECTION DES FONDS</p> <p>Le Client est informé que les fonds déposés au crédit des Comptes de Paiement sont protégés conformément à l'article L522-17 du Code monétaire et financier et sont inscrits sur un compte de cantonnement ouvert dans les conditions requises par la réglementation. Ils sont ainsi protégés contre tout recours d'autres créanciers d'eZyness, y compris en cas de procédures d'exécution ou de procédure d'insolvabilité ouverte à l'encontre d'eZyness.</p> <p>ARTICLE 9 - LUTTE CONTRE LA CORRUPTION</p> <p>eZyness est tenue, dans le cadre de ses obligations légales, de contribuer à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence auprès de sa clientèle tout au long de la durée de la relation d'affaires. Dans ce cadre, le Client s'engage à respecter les dispositions relatives à la répression de la corruption et du trafic d'influence, de la prise illégale d'intérêt, du détournement de fonds publics et du favoritisme. En particulier, le Client s'interdit de réaliser sur son Compte de paiement, tout acte susceptible d'être qualifié de crime ou délit au regard des réglementations en vigueur, en France ou à l'étranger. L'implication du Client dans une activité prohibée ou l'absence d'éléments fournis par le Client, sur demande d'eZyness ou de l'Agent, permettant de justifier la conformité des opérations au regard des réglementations en vigueur, constitue un motif de clôture immédiate du Compte de paiement.</p> <p>ARTICLE 10 - INDEPENDANCE DES CLAUSES</p> <p>Si l'une des stipulations des CGU est déclarée nulle ou inapplicable, ou fait l'objet d'une qualification par un tribunal, ladite stipulation sera réputée non écrite et les autres stipulations des CGU continueront à produire tous leurs effets.</p> <p>Les Parties négocieront de bonne foi pour convenir d'une clause mutuellement satisfaisante, valable et conforme à l'Intention initiale des Parties, en remplacement de la stipulation des CGU déclarée nulle ou non applicable.</p> <p>ARTICLE 11 - ABSENCE DE RENOUVELLEMENT</p> <p>La défaillance d'une Partie à exécuter un droit, une sanction ou un recours au titre d'une stipulation des présentes CGU ne saurait en aucun cas être interprétée comme une renonciation à l'exercice de ce droit, de cette sanction ou de ce recours, sauf si le droit, le recours ou la sanction doivent être exercés ou appliqués dans un délai précis sous peine de forclusion.</p> <p>ARTICLE 12 - CESSIION</p> <p>Chacune des Parties ne pourra céder, transférer ou transmettre à un tiers, les obligations qui lui incombent en vertu des présentes CGU, sans l'accord écrit préalable de l'autre Partie. Par dérogation, eZyness pourra transférer les présentes CGU dans des conditions inchangées à un autre établissement agréé.</p> <p>ARTICLE 13 - PROTECTION DES FONDS</p> <p>Le Client est informé que les fonds déposés au crédit des Comptes de Paiement sont protégés conformément à l'article L522-17 du Code monétaire et financier et sont inscrits sur un compte de cantonnement ouvert dans les conditions requises par la réglementation. Ils sont ainsi protégés contre tout recours d'autres créanciers d'eZyness, y compris en cas de procédures d'exécution ou de procédure d'insolvabilité ouverte à l'encontre d'eZyness.</p> <p>ARTICLE 9 - LUTTE CONTRE LA CORRUPTION</p> <p>eZyness est tenue, dans le cadre de ses obligations légales, de contribuer à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence auprès de sa clientèle tout au long de la durée de la relation d'affaires. Dans ce cadre, le Client s'engage à respecter les dispositions relatives à la répression de la corruption et du trafic d'influence, de la prise illégale d'intérêt, du détournement de fonds publics et du favoritisme. En particulier, le Client s'interdit de réaliser sur son Compte de paiement, tout acte susceptible d'être qualifié de crime ou délit au regard des réglementations en vigueur, en France ou à l'étranger. L'implication du Client dans une activité prohibée ou l'absence d'éléments fournis par le Client, sur demande d'eZyness ou de l'Agent, permettant de justifier la conformité des opérations au regard des réglementations en vigueur, constitue un motif de clôture immédiate du Compte de paiement.</p> <p>ARTICLE 10 - INDEPENDANCE DES CLAUSES</p> <p>Si l'une des stipulations des CGU est déclarée nulle ou inapplicable, ou fait l'objet d'une qualification par un tribunal, ladite stipulation sera réputée non écrite et les autres stipulations des CGU continueront à produire tous leurs effets.</p> <p>Les Parties négocieront de bonne foi pour convenir d'une clause mutuellement satisfaisante, valable et conforme à l'Intention initiale des Parties, en remplacement de la stipulation des CGU déclarée nulle ou non applicable.</p> <p>ARTICLE 11 - ABSENCE DE RENOUVELLEMENT</p> <p>La défaillance d'une Partie à exécuter un droit, une sanction ou un recours au titre d'une stipulation des présentes CGU ne saurait en aucun cas être interprétée comme une renonciation à l'exercice de ce droit, de cette sanction ou de ce recours, sauf si le droit, le recours ou la sanction doivent être exercés ou appliqués dans un délai précis sous peine de forclusion.</p> <p>ARTICLE 12 - CESSIION</p> <p>Chacune des Parties ne pourra céder, transférer ou transmettre à un tiers, les obligations qui lui incombent en vertu des présentes CGU, sans l'accord écrit préalable de l'autre Partie. Par dérogation, eZyness pourra transférer les présentes CGU dans des conditions inchangées à un autre établissement agréé.</p> <p>ARTICLE 13 - PROTECTION DES FONDS</p> <p>Le Client est informé que les fonds déposés au crédit des Comptes de Paiement sont protégés conformément à l'article L522-17 du Code monétaire et financier et sont inscrits sur un compte de cantonnement ouvert dans les conditions requises par la réglementation. Ils sont ainsi protégés contre tout recours d'autres créanciers d'eZyness, y compris en cas de procédures d'exécution ou de procédure d'insolvabilité ouverte à l'encontre d'eZyness.</p> <p>ARTICLE 9 - LUTTE CONTRE LA CORRUPTION</p> <p>eZyness est tenue, dans le cadre de ses obligations légales, de contribuer à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence auprès de sa clientèle tout au long de la durée de la relation d'affaires. Dans ce cadre, le Client s'engage à respecter les dispositions relatives à la répression de la corruption et du trafic d'influence, de la prise illégale d'intérêt, du détournement de fonds publics et du favoritisme. En particulier, le Client s'interdit de réaliser sur son Compte de paiement, tout acte susceptible d'être qualifié de crime ou délit au regard des réglementations en vigueur, en France ou à l'étranger. L'implication du Client dans une activité prohibée ou l'absence d'éléments fournis par le Client, sur demande d'eZyness ou de l'Agent, permettant de justifier la conformité des opérations au regard des réglementations en vigueur, constitue un motif de clôture immédiate du Compte de paiement.</p> <p>ARTICLE 10 - INDEPENDANCE DES CLAUSES</p> <p>Si l'une des stipulations des CGU est déclarée nulle ou inapplicable, ou fait l'objet d'une qualification par un tribunal, ladite stipulation sera réputée non écrite et les autres stipulations des CGU continueront à produire tous leurs effets.</p> <p>Les Parties négocieront de bonne foi pour convenir d'une clause mutuellement satisfaisante, valable et conforme à l'Intention initiale des Parties, en remplacement de la stipulation des CGU déclarée nulle ou non applicable.</p> <p>ARTICLE 11 - ABSENCE DE RENOUVELLEMENT</p> <p>La défaillance d'une Partie à exécuter un droit, une sanction ou un recours au titre d'une stipulation des présentes CGU ne saurait en aucun cas être interprétée comme une renonciation à l'exercice de ce droit, de cette sanction ou de ce recours, sauf si le droit, le recours ou la sanction doivent être exercés ou appliqués dans un délai précis sous peine de forclusion.</p> <p>ARTICLE 12 - CESSIION</p> <p>Chacune des Parties ne pourra céder, transférer ou transmettre à un tiers, les obligations qui lui incombent en vertu des présentes CGU, sans l'accord écrit préalable de l'autre Partie. Par dérogation, eZyness pourra transférer les présentes CGU dans des conditions inchangées à un autre établissement agréé.</p> <p>ARTICLE 13 - PROTECTION DES FONDS</p> <p>Le Client est informé que les fonds déposés au crédit des Comptes de Paiement sont protégés conformément à l'article L522-17 du Code monétaire et financier et sont inscrits sur un compte de cantonnement ouvert dans les conditions requises par la réglementation. Ils sont ainsi protégés contre tout recours d'autres créanciers d'eZyness, y compris en cas de procédures d'exécution ou de procédure d'insolvabilité ouverte à l'encontre d'eZyness.</p> <p>ARTICLE 9 - LUTTE CONTRE LA CORRUPTION</p> <p>eZyness est tenue, dans le cadre de ses obligations légales, de contribuer à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence auprès de sa clientèle tout au long de la durée de la relation d'affaires. Dans ce cadre, le Client s'engage à respecter les dispositions relatives à la répression de la corruption et du trafic d'influence, de la prise illégale d'intérêt, du détournement de fonds publics et du favoritisme. En particulier, le Client s'interdit de réaliser sur son Compte de paiement, tout acte susceptible d'être qualifié de crime ou délit au regard des réglementations en vigueur, en France ou à l'étranger. L'implication du Client dans une activité prohibée ou l'absence d'éléments fournis par le Client, sur demande d'eZyness ou de l'Agent, permettant de justifier la conformité des opérations au regard des réglementations en vigueur, constitue un motif de clôture immédiate du Compte de paiement.</p> <p>ARTICLE 10 - INDEPENDANCE DES CLAUSES</p> <p>Si l'une des stipulations des CGU est déclarée nulle ou inapplicable, ou fait l'objet d'une qualification par un tribunal, ladite stipulation sera réputée non écrite et les autres stipulations des CGU continueront à produire tous leurs effets.</p> <p>Les Parties négocieront de bonne foi pour convenir d'une clause mutuellement satisfaisante, valable et conforme à l'Intention initiale des Parties, en remplacement de la stipulation des CGU déclarée nulle ou non applicable.</p> <p>ARTICLE 11 - ABSENCE DE RENOUVELLEMENT</p> <p>La défaillance d'une Partie à exécuter un droit, une sanction ou un recours au titre d'une stipulation des présentes CGU ne saurait en aucun cas être interprétée comme une renonciation à l'exercice de ce droit, de cette sanction ou de ce recours, sauf si le droit, le recours ou la sanction doivent être exercés ou appliqués dans un délai précis sous peine de forclusion.</p> <p>ARTICLE 12 - CESSIION</p> <p>Chacune des Parties ne pourra céder, transférer ou transmettre à un tiers, les obligations qui lui incombent en vertu des présentes CGU, sans l'accord écrit préalable de l'autre Partie. Par dérogation, eZyness pourra transférer les présentes CGU dans des conditions inchangées à un autre établissement agréé.</p> <p>ARTICLE 13 - PROTECTION DES FONDS</p> <p>Le Client est informé que les fonds déposés au crédit des Comptes de Paiement sont protégés conformément à l'article L522-17 du Code monétaire et financier et sont inscrits sur un compte de cantonnement ouvert dans les conditions requises par la réglementation. Ils sont ainsi protégés contre tout recours d'autres créanciers d'eZyness, y compris en cas de procédures d'exécution ou de procédure d'insolvabilité ouverte à l'encontre d'eZyness.</p> <p>ARTICLE 9 - LUTTE CONTRE LA CORRUPTION</p> <p>eZyness est tenue, dans le cadre de ses obligations légales, de contribuer à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence auprès de sa clientèle tout au long de la durée de la relation d'affaires. Dans ce cadre, le Client s'engage à respecter les dispositions relatives à la répression de la corruption et du trafic d'influence, de la prise illég</p>	